



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslaegerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P02833006717-7



F 203244

Rési code :

☐ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

☐ Oost & West -Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

☐ Brabant

tél : 02 674 57 11

☒ Wallonie

tél : 081 432 611

1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom : **DAUVISTER**
N° carte d'identité :
N° TVA : BE

Installation :

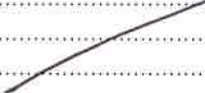
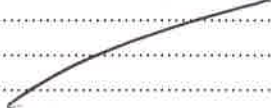
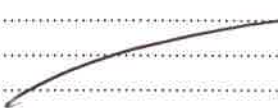
Nom, Prénom : **Photovoltaïque**
Adresse : **Rue de l'Éclairage, 1A**
CP + Commune : **4367 Enghien**
Tél. : **1**

Propriétaire / Gestionnaire :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☐ mise en usage ☐ mobile	☐ modification ☐ temporaire	☒ extension	☐ Art 86 ☐ Art 87 ☐ Art 88 ☐ Art	☐ Art 271bis ☐ Art 278 ☐ Art ☐ Art	☒ Unité d'habitation ☒ Unité de travail domestique ☒ Parties communes ☒ Unité de travail
☐ Art 271	☐ périodique	☐ contrôle	☐			
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation					

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	541456700002425490		EAN hors communiqué		Compt. kWh non placé					
	Compt. kWh n°	62584201		Index jour	043745,3		nuit	020899,1		☐ Compt. kWh exclusif nuit :	
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☒ 063 ☐ 080 ☐ 100 ☐						n° :		Index nuit :		
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐						Type de prise de terre :				
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐						☒ boucle de terre ☐ barres / piquets				
	Câble d'alimentation tableau principal :						☐				
Description installation	Dispositif diff. gén. : 63 A / 300 mA						Nombre de tableaux : 1		Nombre de circuits terminaux : 2		
											
Voir annexe(s)											

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre	7.6 Ω	☒ Isolement général	>0.5 MΩ	☒ Continuité de terre	☒ Test dispositif diff.		
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☐ a été plombé ☒ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	☒ Néant	Les câbles de la prise de terre sont cachés dans les conduits et ne sont pas protégés par la VDE 018-07 et ne sont pas protégés par la norme de la VDE 018-07.
Infractions Installation existante	☒ Néant	28x Energ energy 260 W 2 ampoules 514A 5B 3300 2 m ² 200208 9221 2 m ² 200214 0534
Remarques	☒ Néant	1 compteur vert n° 37406807 index : 004909,7 M.I.D. → OK

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme ☒ n'est pas conforme au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme ☒ n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : **Peetersem P.**

Agent n° : **2833** Date : **24/04/2012**

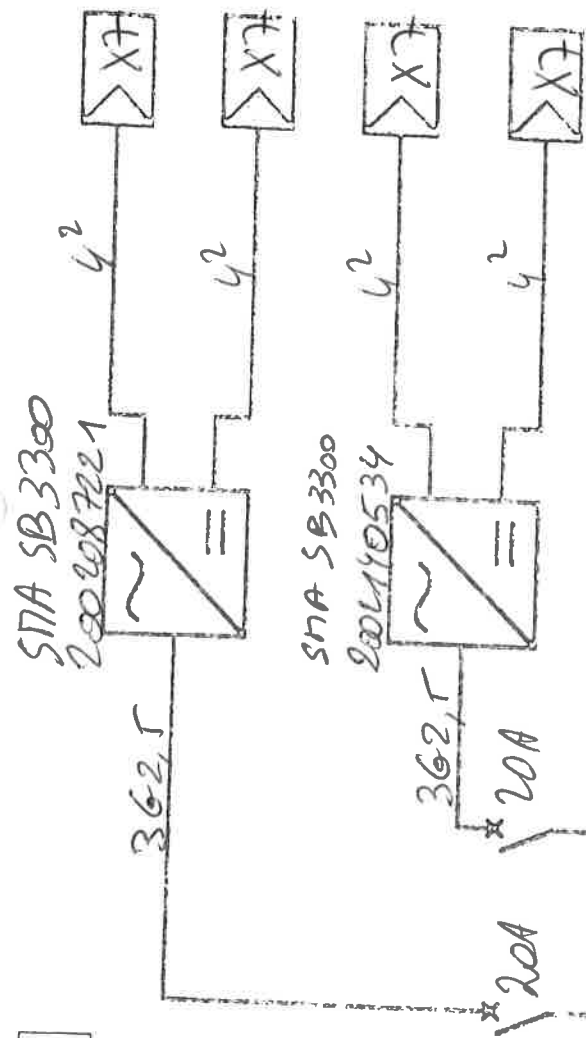
Annexe(s) : ☐ Schéma(s) de position ☐ Schéma(s) unifilaire(s) ☐

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

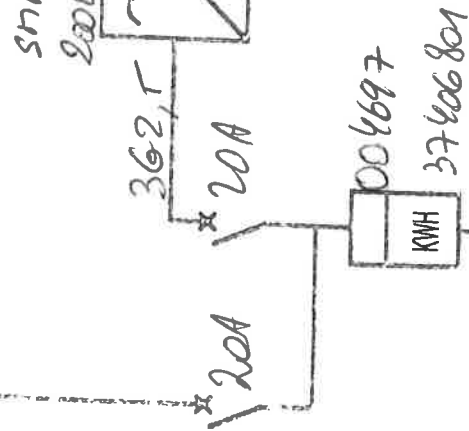
☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

2x230V



SMA SB3300
2002087221



SMA SB3300
2002087221

004697
KWH
37406801

40A

366

300mA
63A

KWH

62574991



Pascal PEETERSEM
Agent 2833

Installation existante

Rue Nestor Royer 1A
4367 Crisnée

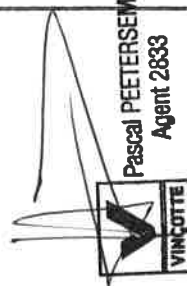


Panneaux

28 X FEN 260

compteur
cappet
compteur
onduleur
compteur PV

—
—
—



Pascal PEETERSEM
Agent 2833



DAUVISTER sprl
Rue Crutier 8
4970 STAVELOT

Rue Nestor 1A
4367 Gironde